

Les responsables syndicaux du SNTES-UNSA (Catherine Wadoux), du SNASUB-FSU (Anne de Maupeou) et du SNEsup-FSU (Philippe Hus) ont répondu positivement à l'invitation du Président (Roger Durand) et du VP ressources humaines (Carl Vettors) du jeudi 28 juin.

Ce moment de « dialogue social » est voulu par la présidence en préparation à chaque séance du Comité Technique (CT) avec pour discussion le seul ordre du jour de la séance. Le prochain CT aura lieu ce lundi avec pour seul ordre du jour le Référentiel National des Tâches (RNT).

D'une même voix, les 3 syndicats ont dit leur souhait de ne pas renouveler ces rencontres trop limitatives sur le dialogue social. Ils n'ont pas souhaité débattre de l'ordre du jour du CT arguant que lors de la séance prévue ce lundi, les élu.e.s UNSA et FSU auront toute liberté de faire part de leurs critiques sur les propositions faites sur le RNT.

Toujours de la même voix, les représentant.e.s syndicaux ont précisé qu'ils (elles) ne refusaient pas le dialogue social et ont proposé de discuter les points suivants :

Situation des 2 étudiants chinois de Boulogne sous Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF).

Nous avons demandé au Président d'apporter son soutien à nos 2 étudiants. Il ne connaissait pas la situation de ceux-ci (c'est le récent appel à pétition qui l'en a alerté <http://www.educationsansfrontieres.org/article43501.html#sp43501>). Il a dit attendre les résultats aux examens de ces étudiants.

Redéploiement des postes

Le président met en place une commission sur le redéploiement des postes vacants enseignants composée de l'équipe de direction, des directeurs de CGR, des directeurs de composantes, du directeur de l'Ecole et des directeurs des deux IUT, réunion prévue le 12 juillet.

De la même façon se réunira une commission sur le redéploiement des postes vacants IATOS composée de la même façon avec en plus les directeurs de CGU, réunion prévue le 13 juillet.

De cet état des lieux émergeront des propositions qui seront soumises au CT en septembre pour passage ensuite au CS pour les postes enseignants et CA pour tous les postes.

Les demandes de poste BIATOS en secrétariat pédagogique devront être justifiées car il existe actuellement de grandes disparités (mutualisation envisagée). L'effort de gel de poste devra être porté par toutes les composantes (IUT compris).

Entretiens professionnels ITRF

Le président a reconnu avoir diffusé, sans en prendre correctement connaissance, le document concernant le rappel des entretiens professionnels pour tous les personnels. Le SNTES a demandé qu'un correctif soit envoyé par le président qui n'a pas répondu à cette demande.

Demande des résultats de l'enquête pour la Loi Sauvadet

Les représentants syndicaux ont demandé que la DRH communique aux membres du CT et aux représentants syndicaux les résultats du recensement des agents répondant aux critères de cédésation et de titularisation prévus par la Loi Sauvadet. Cette enquête dont le premier volet a déjà été envoyé cette année doit être retournée au ministère avant le 29 juin. Le Président nous apprend qu'il y a 101 contractuels à l'ULCO qui répondent aux critères de titularisation mais qu'il ne sait pas encore comment répondre stratégiquement au Ministère : en effet, à masse salariale constante et avec le plafond d'emplois, il ne sait pas comment sera financée cette titularisation (prise en charge par le Ministère des charges salariales ? Si oui pendant combien d'année ???) et considérant la faiblesse des postes vacants (2 par an) l'impact serait vraiment très faible. Nous demandons que ce

débat (pourcentage de postes vacants réservé pour cette titularisation) soit porté en CT, que les agents concernés puissent savoir s'ils répondent aux critères en étant avertis individuellement, et surtout avoir une photographie exacte de la situation à l'ULCO en ayant connaissance des éléments de cette enquête.

Demande de local syndical

Il a été demandé le respect de l'exercice syndical au travers de l'attribution d'un local équipé d'un ordinateur et d'une ligne téléphonique à Dunkerque et Calais. Au delà de l'exercice du droit syndical, les collègues ont souvent cette demande d'être reçu lors de permanences que les délégués syndicaux pourraient tenir régulièrement.